



PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RÉSORPTION DES BIDONVILLES

BILAN 2017

PANORAMA 2018

DES ACTIONS SOUTENUES PAR LA DIHAL

NOVEMBRE 2018

dihal

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE
À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCÈS AU LOGEMENT

ÉDITORIAL



L'instruction du 25 janvier 2018 constitue un tournant dans le traitement de la question des campements illicites et bidonvilles.

Depuis l'apparition il y a une quinzaine d'années de ces lieux d'habitat très précaires en lien avec des migrations de citoyens européens pauvres (mais sédentaires dans leur pays), la réponse des pouvoirs publics a été principalement marquée par le recours aux évacuations.

L'instruction du 25 janvier 2018 introduit un changement de paradigme : il s'agit de passer à une action construite dans le temps, avec un objectif clair de résorption durable des bidonvilles, sans réinstallation. L'approche globale de l'instruction vise l'insertion des populations (en France ou dans leur pays d'origine) sans faire l'impasse sur les questions d'ordre public, de respect des lois de la République, de droit au séjour, ou encore de protection de l'enfance. En cherchant à casser des logiques de reproduction de la pauvreté dans les bidonvilles, où vivent plus de 30% de mineurs, elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République.

La méthode proposée pour atteindre l'objectif consiste à développer des stratégies territoriales partenariales de résorption, à l'image de celles qui ont montré leur efficacité comme à Strasbourg (résorption complète en 5 ans de la dizaine de bidonvilles où vivaient près de 300 habitants) ou à Toulouse (baisse de plus de 60% de la population en 4 ans). Le défi aujourd'hui est d'enclencher de nouvelles dynamiques dans les territoires, afin de mettre en place les éléments structurants qui vont poser les bases de ces stratégies territoriales, par définition de moyen et long termes.

C'est dans cet esprit qu'a été conduit l'exercice 2017/2018 de suivi et de répartition des crédits de l'enveloppe nationale dédiée à la résorption des bidonvilles. Pour 2018, les crédits ont été clairement orientés en priorité vers les territoires qui ont déclaré s'inscrire dans une logique conforme à l'instruction du 25 janvier 2018.

S'il est naturellement trop tôt pour mesurer les retombées sur le terrain de ces actions, certains signes indiquent que de nouvelles dynamiques sont en marche : ainsi, des territoires qui n'avaient pas encore engagé d'actions partenariales de résorption le font, tels Tours, Caen ou la Haute-Savoie. Dans d'autres territoires, une nouvelle inflexion est donnée : c'est par exemple le cas en Ile-de-France où a été désigné un nouvel opérateur régional qui interviendra dans une logique conforme à l'instruction du 25 janvier 2018, ou encore dans le Nord ou dans les Bouches-du-Rhône.

Vous trouverez dans ce document un panorama national des actions soutenues ainsi que des éléments de synthèse et de bilan.

Que tous ceux qui ont contribué à sa réalisation en soient remerciés.

Sylvain MATHIEU

DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
POUR L'HÉBERGEMENT ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

INTRODUCTION

Depuis 2013, une enveloppe nationale de crédits issus des programmes 177 (« Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ») et 135 (« Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ») est consacrée au soutien des actions territoriales de résorption des bidonvilles et campements illicites. Pilotés par la DIHAL en lien avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), ces crédits d'un montant annuel de 3 M€ ont vocation en 2018 à soutenir la mise en œuvre de l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des bidonvilles et des campements illicites.

Ce document propose une analyse-bilan des actions soutenues en 2017 qui s'appuie sur les informations communiquées par les préfetures concernées et des échanges en visioconférence avec les correspondants départementaux de la DIHAL. Il présente également un panorama des territoires soutenus en 2018.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CHIFFRES CLÉS	6
ÉVOLUTION DEPUIS 2013	7
ENSEIGNEMENTS DES ACTIONS MÉNÉES EN 2017	8
Résultats	
Éléments clés de l'action	
Pistes de progrès	
PROJETS ET ORIENTATIONS 2018	12
Panorama global des demandes et des projets	
Priorités et orientations pour 2018	
Situation par territoire	
ANNEXES	29
Récapitulatif des actions et opérations par territoire	
Bilan quantitatif détaillé	
Instruction gouvernementale du 25 janvier 2018	

BILAN 2017

CHIFFRES CLÉS



11 300

PERSONNES CONCERNÉES
PAR LES ACTIONS



22

DÉPARTEMENTS



4 680

BÉNÉFICIAIRES D'UN
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL GLOBAL



2 670

PERSONNES LOGÉES OU
HÉBERGÉES AU COUR
DES ACTIONS



1 750

BÉNÉFICIAIRES D'UN
ACCOMPAGNEMENT
EN SANTÉ



1 250

BÉNÉFICIAIRES D'UN
ACCOMPAGNEMENT
VERS L'EMPLOI



1 320

PERSONNES AYANT ACCÉDÉ
À UN LOGEMENT AUTONOME



1 275

ENFANTS SCOLARISÉS

ÉVOLUTION

DEPUIS 2013

NOMBRE DE PERSONNES	2015	2016	2017	ÉVOLUTION 2016/2017
Ayant accédé à logement	1 300	1 150	1 320	+15%
Ayant accédé à un emploi	500	700	885	+26%
Concernées	6 300	7 750	11 300	+46%
Bénéficiaire d'un accompagnement global	-	-	4 680	-
Bénéficiaire d'un accompagnement vers l'emploi*	1 300	1 700	1 250	-26%
Bénéficiaire d'un accompagnement sanitaire*	1 500	4 400	1 750	-60%
Hébergées ou logées dans le cadre de l'action	3 200	3 600	2 670	-26%
Scolarisées	1 200	1 800	1 275	-29%

Au total depuis 2013 (sur les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017) grâce aux actions soutenues par la Dihal, la DCGS et la DHUP :

- près de **12 610** personnes ont été hébergées ou logées dans le cadre de l'accompagnement social, dont **5 132** ont accédé à un logement autonome ;
- plus de **2 800** personnes ont pu accéder à un emploi ;
- près de **7 075** enfants ont été scolarisés



* Les chiffres de l'accompagnement sanitaire et vers l'emploi sont probablement sous-estimés car ils ne sont pas systématiquement remplis lorsque l'action est de type « accompagnement global » sous-entendant ainsi que l'accompagnement sanitaire et vers l'emploi font partie du dispositif.

A woman and a young child are looking out of a window. The woman is on the left, and the child is on the right. They are both looking towards the camera with neutral expressions. The window frame is visible at the bottom and left edges.

ENSEIGNEMENTS DES ACTIONS MENÉES EN 2017

En 2017, des actions de résorption des bidonvilles ont été soutenues via les crédits dédiés dans **22 départements** de France métropolitaine. Six de ces départements sont situés en Île-de-France.

Les éléments de bilan qui suivent s'appuient sur les informations communiquées à la DIHAL par les correspondants départementaux à la date du 17 mai 2018 (et notamment les données remontées sur la base d'un tableau de suivi d'indicateurs de réalisation, de résultats et de coûts, dont une analyse plus détaillée est jointe en annexe) ou recueillies lors des visioconférences qui se sont tenues de mars à mai 2018

01

Résultats

UN NOMBRE TOUJOURS PLUS GRAND DE PERSONNES CONCERNÉES

Les bilans font état de 73 actions portées par 46 opérateurs. Au total, ces actions ont concerné environ 3 600 ménages soit environ **11 300 personnes** (parmi lesquelles on compte 5 275 enfants en âge d'être scolarisés), soit **une augmentation de + 46% par rapport à 2016**. Les bilans font état de **4 680 personnes bénéficiant d'un accompagnement social global**.

LA CONFIRMATION DE L'EFFICACITÉ DES ACTIONS DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES

Les données recueillies confirment que **la résorption, sans réinstallation, de bidonvilles, campements, squats est possible**, et que la plupart des actions d'accompagnement vers l'insertion se révèlent efficaces dans la durée. Ainsi, grâce aux actions soutenues par les crédits dédiés en 2017, **439 ménages ont accédé à un logement (soit environ 1 320 personnes), et 885 personnes ont accédé à un emploi**. Ces résultats sont en **progression par rapport à 2016** (respectivement + 16% et +26%). Les territoires qui ont mis en œuvre une stratégie conforme à l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018 ont vu le nombre de leurs bidonvilles sensiblement baisser, comme c'est le cas par exemple à Toulouse et Strasbourg.

LA NÉCESSITÉ DE RELANCER DES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN FAVEUR DE LA RÉSORPTION DES BIDONVILLES

Les bilans et les échanges conduits dans le cadre des visioconférences ont fait apparaître deux constats qui ont été à l'origine de l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018 : **la persistance de logique d'évacuations/réinstallations dans certains territoires, avec parfois l'utilisation de crédits dédiés pour financer des actions de diagnostics déconnectées d'une visée d'accompagnement vers l'insertion** ou d'un objectif de résorption durable des bidonvilles (et ce contrairement aux orientations données par le DIHAL dans la notification des crédits 2017, et contrairement aux objectifs des programmes budgétaires 177 et 135 dont sont issus les crédits dédiés) ; un **essoufflement dans certains territoires du pilotage et de la coordination partenariale** qui avaient pu naître de la circulaire du 26 août 2012, **voire un ralentissement des actions d'accompagnement**, comme en témoigne l'évolution 2016/2017 au niveau national des indicateurs de réalisation concernant le nombre de personnes hébergées ou logées dans les dispositifs (-26%), le nombre de personnes accompagnées vers l'emploi (-26%) et celui des personnes bénéficiant d'un accompagnement sanitaire (-60%).



Éléments clés de l'action

LA CONFIRMATION DU CARACTÈRE INDISPENSABLE DE L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE VRAIMENT GLOBALE ET EFFICACE

L'efficacité des actions et leur périmètre sont d'autant plus grands que les collectivités territoriales sont engagées dans une stratégie partenariale à une échelle pertinente. **La mobilisation de leurs moyens, de leurs équipes, de leurs réseaux, va permettre la mise en place d'une action réellement globale et ambitieuse** dans ses modalités, notamment pour la recherche de solutions de logement.

Hormis quelques territoires où les collectivités territoriales ont été motrices et initiatrices, leur implication ne va pas de soi et nécessite un travail de conviction, nourri notamment par la démonstration de l'efficacité des actions de résorption. **Deux éléments permettent d'envisager des évolutions positives dans ce sens**, comme cela se constate d'ores et déjà sur certains territoires : **premièrement, la conviction de plus en plus partagée qu'une logique centrée sur les évacuations est inefficace sur le long terme** et qu'il est nécessaire de changer de modèle d'action ; **deuxièmement, l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018 qui est un point d'appui** pour mobiliser les acteurs et lancer une dynamique partenariale. Il convient de relever néanmoins que dans certains territoires, les services de l'Etat indiquent que la mobilisation des collectivités territoriales n'est pas un objectif atteignable.

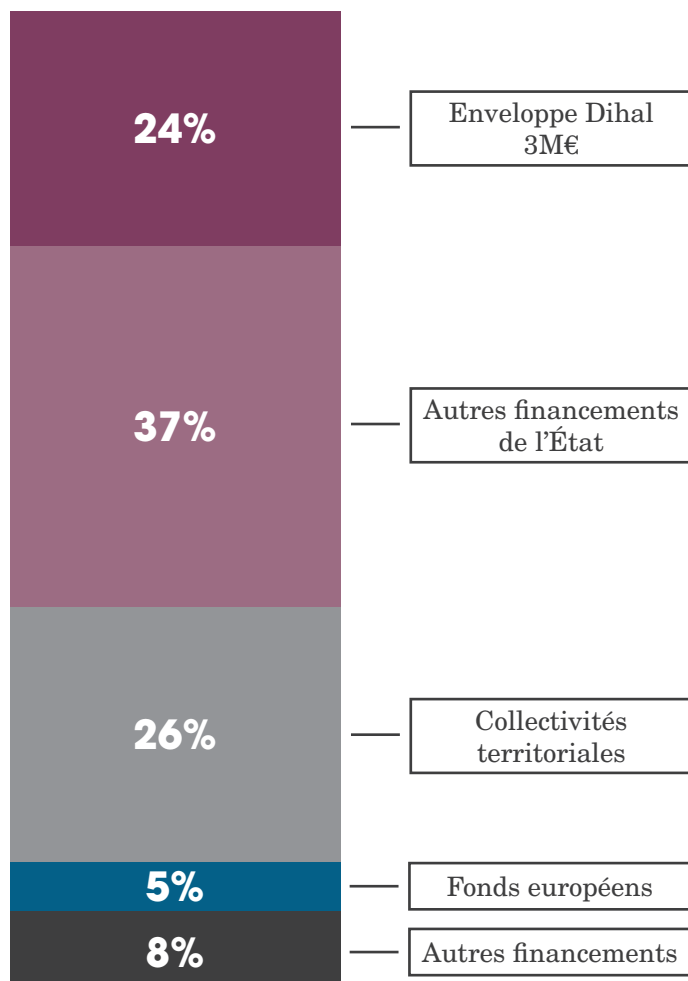
DES CRÉDITS DÉDIÉS INDISPENSABLES POUR ENGAGER LES ACTIONS

De nombreux territoires ont souligné le rôle fondamental de l'apport des crédits dédiés pour engager des actions. Cela confirme le rôle de catalyseur qu'ils ont vocation à jouer. Selon les budgets exécutés en 2017 communiqués par les territoires, **le coût global des actions s'élève à 12,35 millions d'euros**. Sur la base de l'analyse de ces budgets, les crédits dédiés représentent 24% du montant global des financements et **subventionnent en moyenne une action à hauteur de 35%** (médiane : 20%). **Les autres financements de l'Etat** (principalement les crédits du BOP 177) **représentent la principale source de financement** (37% du montant global des financements).

LE RÔLE DÉTERMINANT DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

Si l'engagement des collectivités locales est indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption ambitieuse et efficace, l'implication des services de l'Etat (préfecture, directions départementales de la cohésion sociale en particulier), y compris parfois avec une certaine prise de risque sur cet enjeu sensible, apparaît comme un élément clé dans le lancement des actions, l'orientation qui leur est donnée (objectif ou non de résorption, orientation « logement d'abord »...), la recherche de partenariat avec les collectivités territoriales, la recherche de financements. Le volontarisme des services de l'Etat, leur capacité à poser les conditions d'un dialogue avec les différents partenaires et à leur proposer des solutions opérationnelles, sont des facteurs déterminants dans l'inflexion d'une dynamique locale en faveur de la résorption des bidonvilles.

FINANCEMENT DES ACTIONS 2017 :





03

Pistes de progrès

DES COFINANCEMENTS HORS ÉTAT INSUFFISANTS

Le rôle de levier des crédits dédiés pour mobiliser d'autres sources de financement reste cependant insuffisant.

Si, sur la base de l'ensemble des actions à l'échelle nationale, le volume des financements mobilisés par les collectivités territoriales dépasse le montant des crédits dédiés, il demeure néanmoins très restreint géographiquement puisqu'il ne concerne que 6 territoires. Les actions ne bénéficient en outre que **trou peu des financements européens puisque ceux-ci ne représentent que 5% des financements mobilisés.**

DES FREINS RÉCURRENTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION

Deux problématiques reviennent régulièrement dans les témoignages des correspondants de la DIHAL comme étant des difficultés récurrentes dans l'accompagnement vers l'insertion : d'une part, des blocages institutionnels relatifs à l'ouverture des droits, notamment liés à une méconnaissance du statut administratif des ressortissants intra-européens, roumains et bulgares principalement ; d'autre part, le manque de solutions adaptées (et de financements) pour l'apprentissage du français (voire pour l'alphabétisation) qui sont pourtant des facteurs déterminants pour l'insertion, en particulier professionnelle. De ce point de vue, il est indispensable de développer les formules associant apprentissage linguistique et formation professionnelle (à l'image des préparations opérationnelles à l'emploi collectives expérimentées en Île-de-France).

LA QUESTION DES DURÉES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES DISPOSITIFS TRANSITOIRES D'INSERTION ET L'EFFICACITÉ AVÉRÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT DIFFUS

Les durées moyennes d'accompagnement communiquées par les correspondants départementaux de la DIHAL **varient entre 4 mois et 3,5 ans.** Des interrogations apparaissent clairement sur les durées d'accompagnement (qui peuvent dépasser 3 ans) dans certains espaces temporaires d'insertion. Au-delà du constat que l'objectif assigné à ces dispositifs (qui doivent être des sas – le plus courts possible – vers l'autonomie) n'est pas atteint, **ces durées interrogent sur le niveau d'éloignement de certains publics de l'autonomie mais aussi sur l'efficience et les modalités du travail d'accompagnement mis en œuvre. L'ensemble des territoires, qui ont pu expérimenter à la fois espaces temporaires d'insertion et accompagnement dans le logement diffus, témoigne que la seconde solution s'est révélée pertinente pour ces publics et plus efficace que la première.** Ce constat rejoint les enseignements généraux concernant la prise en charge des personnes sans-abri et mal logées et conduit à privilégier les politiques orientées vers le « logement d'abord » plutôt que les démarches « en escalier ».

Cela mérite d'être souligné alors que le gouvernement a engagé un **plan quinquennal pour le logement d'abord** et sélectionné **24 territoires de mise en œuvre accélérée de ce plan (dont 13 sont également concernés par les actions de résorption des bidonvilles soutenus par la DIHAL).**



PROJETS ET ORIENTATIONS 2018

01

Panorama global des demandes et des projets

23 territoires ont formulé une demande de crédits 2018 pour un ou plusieurs projets. Sur ces 23 territoires demandeurs, **16 avaient ainsi déjà reçu des crédits dédiés en 2017** (15 départements hors Île-de-France et la région Île-de-France). Les demandes de crédits portent pour beaucoup sur des **projets d'accompagnement social déjà engagés et poursuivis dans la configuration initiale**. D'autres territoires proposent **une poursuite mais avec une inflexion nouvelle** passant par de nouvelles expérimentations rendues notamment possibles par des relances du dialogue partenarial.

Sous l'effet de l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018, **6 territoires formulent une demande pour la première fois** (l'Ain, le Calvados, l'Indre-et-Loire, la Saône-et-Loire, la Haute-Savoie, La Guyane). Un département (la Meurthe-et-Moselle) formule une demande en 2018 alors qu'il n'en avait pas faite en 2017 (mais avait déjà reçu des crédits entre 2013 et 2016). Parmi les 22 départements ayant reçu des crédits en 2017, seul un département (le Vaucluse) n'a pas déposé de nouvelle demande.

Le montant global des demandes s'élève à **5 129 062 €**, la demande moyenne étant à 223 000 €, et la médiane à 100 000€.

Pour les projets d'accompagnement social, on note un nombre à peu près égal d'actions menées directement dans les bidonvilles (viabilisés ou non) et d'actions d'accompagnement dans le cadre de dispositifs transitoires de type base de vie ou village d'insertion (on en compte 13 actuellement et plusieurs projets de ce type sont en élaboration). Les projets d'accompagnement dans le logement diffus sont moins nombreux.

Priorités et orientations pour 2018

Comme les années précédentes, il est rappelé que l'attribution des crédits dédiés répond à une logique d'appui aux territoires, et non d'appel à projets. La Dihal, en lien avec la DGCS et la DHUP, privilégie **une gestion dynamique et active de ces crédits, sans logique de reconduction systématique, afin d'encourager les acteurs de terrain et les territoires volontaires et de favoriser le cas échéant la prise de risque.**

CONFORTER LES TERRITOIRES QUI ENGAGENT UNE NOUVELLE INFLEXION

Comme indiqué par le Dihal dans sa note aux préfets du 13 février 2018, l'objectif, à travers cette enveloppe 2018, est **d'appuyer la dynamique de l'instruction du 25 janvier 2018 et d'enclencher concrètement la nouvelle impulsion qu'elle vise.** La priorité est donc clairement accordée aux territoires s'inscrivant dans cette dynamique. Les territoires ayant présenté des projets nouveaux avec pour objectif la reprise d'un dialogue partenarial visant à la mise en place d'une stratégie renforcée, sont ainsi encouragés. L'avancement de ces projets et leur traduction concrète seront particulièrement observés dans les mois qui viennent.

APPUYER LES APPROCHES GLOBALES DE RÉSORPTION CONFORMÉMENT À L'INSTRUCTION DU GOUVERNEMENT DU 25 JANVIER 2018

Comme indiqué également dans la note du 13 février 2018, les crédits ont vocation à soutenir des territoires qui se sont engagés ou prévoient de s'engager dans une démarche orientée vers la résorption durable des bidonvilles, telle que définie par l'instruction du 25 janvier 2018. Cela implique d'une part de **dépasser l'approche centrée sur les évacuations qui a montré ses limites en termes d'efficacité** (à cet égard, certains territoires sont en retrait), même si l'instruction du 25 janvier 2018 ne fait pas obstacle aux évacuations quand celles-ci sont nécessaires. Cela implique également d'inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations, avec une gestion globale de la question couvrant aussi bien l'accès

aux droits (logement, emploi, scolarisation, santé) que la protection de l'enfance, le respect de l'ordre public et la lutte contre la délinquance notamment.

ENCOURAGER LES APPROCHES ORIENTÉES VERS LE LOGEMENT D'ABORD

Le recours à des formules d'espace de vie temporaire pour l'insertion peut apparaître nécessaire, par exemple pour répondre à des situations d'urgence ou dans des territoires où l'offre de logement est très tendue. Si ce choix est retenu, il doit l'être avec le souci de respecter l'objectif de sas. Néanmoins, comme cela a été indiqué plus haut, **les actions orientées vers le logement d'abord sont plus pertinentes pour la sortie des personnes vivant en bidonvilles,** moyennant un accompagnement adapté dans le logement diffus. Le gouvernement a en outre engagé un plan quinquennal pour le logement d'abord qui se décline en particulier dans 24 territoires de mise en œuvre accélérée (sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt), dont 14 sont dans des départements recevant des crédits pour la résorption des bidonvilles :

- 06 Métropole de Nice-Côte-d'Azur ; communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis
- 30 Nîmes Métropole
- 31 Ville de Toulouse
- 33 Département de la Gironde ; Bordeaux Métropole
- 34 Montpellier-Méditerranée Métropole
- 38 Grenoble Alpes Métropole
- 44 Nantes Métropole
- 57 Metz Métropole
- 59 Métropole Européenne de Lille
- 67 Eurométropole de Strasbourg
- 69 Métropole de Lyon
- 93 Département de Seine-Saint-Denis

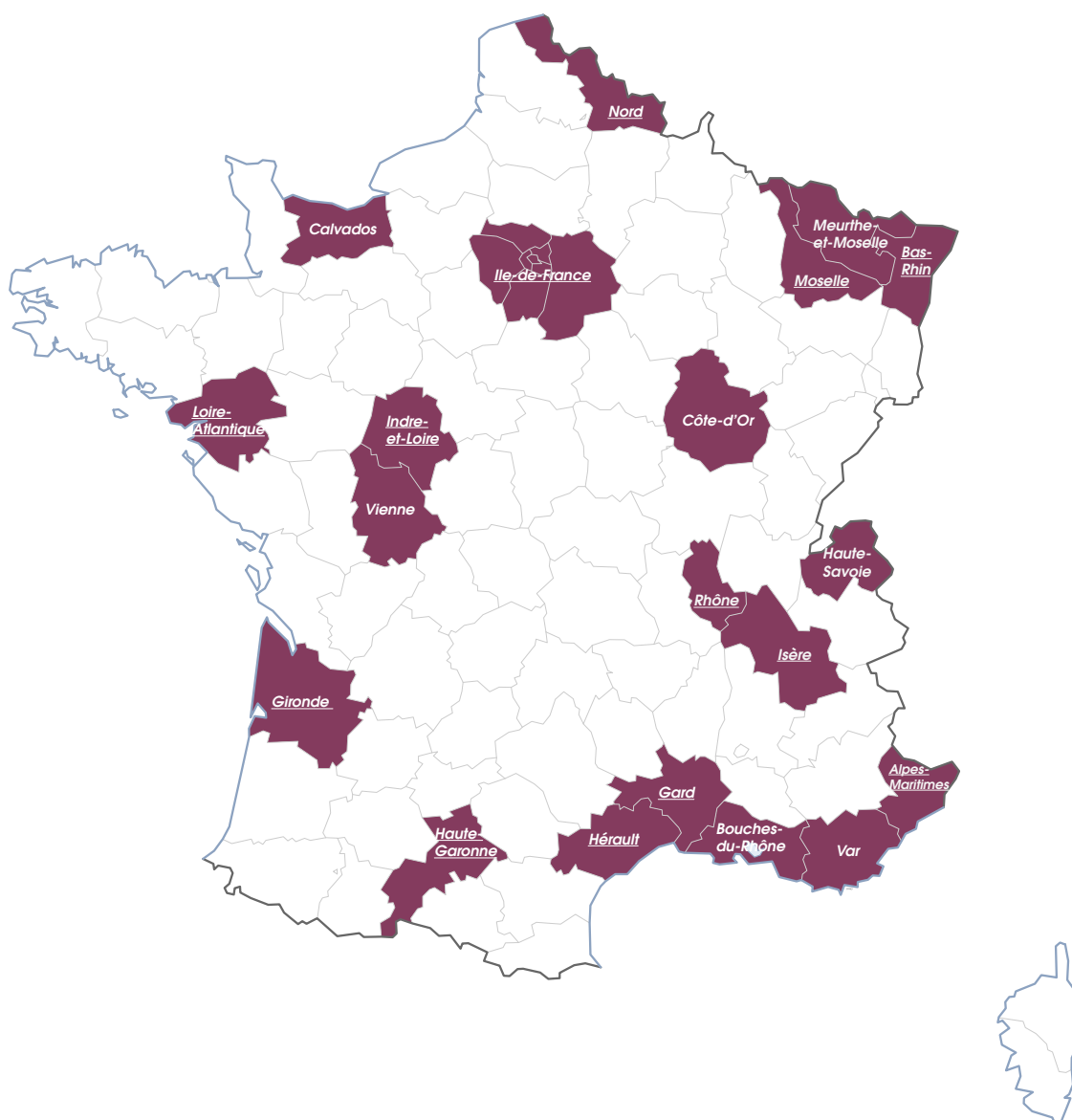
Il est donc nécessaire d'articuler ces deux politiques et de faire valoir ce modèle d'insertion par le logement (recours aux baux glissants et intermédiation locative), tout en l'adaptant aux différentes réalités des territoires. **L'enjeu est en définitive de coordonner les programmes d'insertion en faveur des habitants des bidonvilles avec l'ensemble des dispositifs d'accès au logement.**

LA QUESTION DE L'OUTRE-MER ET CELLE DES CAMPEMENTS DE MIGRANTS

Plusieurs demandes (notamment de la part de territoires qui demandaient des crédits pour la première fois) concernaient la résorption de campements ou squats habités par des ressortissants de pays tiers de l'Union européenne. De même, un territoire d'Outre-Mer a adressé une demande. La question d'un soutien à ces projets se pose compte tenu d'une forme d'habitat informel similaire et, dans certains cas, de modalités d'action similaires. Le statut des personnes n'est cependant pas le même et conditionne en grande partie l'action. Les crédits dédiés sont destinés à soutenir les actions de résorption (avec accompagnement vers l'insertion) des bidonvilles habités depuis une vingtaine d'années par des ressortissants européens, qui ne relèvent pas de mesures relatives à l'accueil et à l'asile.

UN SUIVI CONSOLIDÉ DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE INSTRUCTION DU 25 JANVIER 2018

La note du DIHAL du 13 février 2018 soulignait que la priorité serait apportée aux territoires qui s'inscrivent dans le cadre du suivi national assuré par la DIHAL (réseau de correspondants départementaux, recensement semestriel, information sur les opérations de démantèlement conformément à l'instruction du 8 juin 2016). A partir de l'été 2018 sera mis en place **un dispositif unique de suivi qui intégrera le recensement des bidonvilles, le suivi des actions soutenues par les crédits dédiés et le suivi des évacuations**. Ce nouvel outil de suivi, actuellement en cours de réalisation, permettra de **mieux mesurer les progrès vers l'objectif de résorption des bidonvilles et les liens entre actions d'accompagnement, opérations d'évacuation et nombre de bidonvilles**. Ce suivi fera l'objet de rapports semestriels dans le cadre de la Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles mise en place fin juin 2018. L'appropriation et l'utilisation par les territoires de ce nouvel outil de suivi sera un élément particulièrement pris en compte lors de l'examen des demandes de crédits à venir.



Situation par territoire

4 NOUVEAUX DEMANDEURS
REÇOIVENT UNE DOTATION



CALVADOS

La Préfecture du Calvados souhaite engager une action globale concernant des squats occupés par des migrants extra-européens et des ressortissants intra-européens. Pour ces derniers publics, un projet d'accompagnement global est engagé avec une action complémentaire d'hébergement. En outre, un plan de résorption des squats, est en cours de constitution, à l'initiative des services de l'Etat et appuyé par la communauté urbaine de Caen la Mer. La Dihal finance l'action d'accompagnement global.



MEURTHE-ET-MOSELLE

La Préfecture de Meurthe-et-Moselle a engagé une action de résorption d'un bidonville à Maxéville, avec l'accompagnement d'occupants dans le logement (via notamment, un travail partenarial avec la fédération locale de bailleurs sociaux). L'accompagnement des familles se poursuit aujourd'hui dans le droit commun. La DDCS demande un appui spécifique en 2018 afin de soutenir une nouvelle action d'accompagnement des femmes vers l'autonomie et l'accès à des chantiers d'insertion. La Dihal soutient cette action.



INDRE-ET-LOIRE

La Préfecture et la Métropole de Tours souhaitent engager une action de résorption du site dit « des Iles Noires » sur la commune de la Riche. La demande de crédits a été formulée pour la mise en place d'une MOUS au cours de l'année 2018. Une concertation entre les différents partenaires (CAF, CCAS de Tours, Conseil départemental) est d'ores et déjà engagée dans le cadre de la phase exploratoire de la MOUS. La Dihal soutient le territoire à hauteur de sa demande.



HAUTE-SAVOIE

Sous l'impulsion de la DDCS, plusieurs territoires (Agglomération d'Annemasse, Annecy ville nouvelle, Genevois) ont identifié ou cherchent à définir des stratégies propres d'intervention sur les bidonvilles. La demande de crédits porte sur la création d'une MOUS sur l'agglomération d'Annemasse (accompagnement de 60 familles avec enfants vivant en bidonville dans un SAS), appuyée par un observatoire départemental, ainsi que la mise en œuvre d'actions de médiation sur les sites pour les sites localisés à Annecy ville nouvelle. Cette action est encouragée par la Dihal.

5 TERRITOIRES AVEC UNE AUGMENTATION DES CRÉDITS



BOUCHES-DU-RHÔNE

Il a été proposé d'augmenter significativement la dotation du département des Bouches-du-Rhône, car la préfecture et les services de l'Etat ont décidé d'impulser une nouvelle dynamique, avec deux opérations d'accompagnement sur site, qui auront vocation à servir de point d'appui pour une impulsion plus globale. Par ailleurs, plusieurs actions sont reconduites en 2018 : les diagnostics sociaux et accompagnements de l'AMPIL ainsi que l'action de l'opérateur HAS vers le logement. Le soutien au département est aussi justifié par l'engagement effectif de la préfecture pour le pilotage de ces actions qui pourront constituer un levier pour de nouvelles interventions sur le sujet des bidonvilles.



GARD

Après un accompagnement réussi de familles achevé en 2016, les services de l'Etat souhaitent engager une nouvelle action qui permettra à 9 familles d'intégrer des chantiers d'insertion, avec un accompagnement global dans des logements diffus. Il est proposé de soutenir cette nouvelle action en augmentant la dotation 2018 par rapport à celle de 2017 compte tenu des bons résultats obtenus avec la première action d'accompagnement (notamment en termes d'accès au logement) et du bon pilotage partenarial mis en place par la DDCS. Il serait en outre souhaitable que les financements Dihal soient complétés par des cofinancements (Etat, collectivités territoriales, financements européens, ...).

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	649
Bénéficiaire d'un accompagnement global	631
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	145
Accès au logement	200
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	182
Accompagnement sanitaire	56
Accompagnement vers l'emploi	24
Accès à l'emploi	111

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	16
Bénéficiaire d'un accompagnement global	16
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	8
Accès au logement	n.c.
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	2
Accompagnement sanitaire	3
Accompagnement vers l'emploi	n.c.
Accès à l'emploi	n.c.



GIRONDE

Le département de la Gironde est le 6ème département le plus concerné par la présence de bidonvilles ou squats. Avec la « métropolisation » de cet enjeu (émergence de squats à Mérignac et Bègles en plus des occupations historiques à Bordeaux), la Métropole prévoit la création de 3 espaces temporaires d'insertion (pour une centaine de personnes chacun). La DDCS indique qu'une décision va être prise avec la Métropole de Bordeaux afin de permettre l'articulation de cette action avec l'AMI-LDA. En 2018, il est donc proposé de soutenir cette dynamique, tout en retenant qu'une orientation vers le logement d'abord mériterait d'être mise en œuvre.



HÉRAULT

Le département de l'Hérault se caractérise par la concentration des bidonvilles majoritairement à Montpellier. Si les actions historiques sont maintenues en 2018 (observatoire territorial, diagnostics avec accompagnement social et espace de transition à Sète), une nouvelle impulsion a vu le jour avec la création sur un terrain de la ville de Montpellier d'un projet d'accompagnement social de 120 personnes sur un espace de transition. Pour les ménages proches de l'insertion, une mise à disposition de logements avec des baux glissants et un accompagnement social sera mis en place, en lien avec les bailleurs sociaux.

La proposition d'augmenter le budget attribué à ce département est motivée par le soutien à ce dernier projet, pour lequel la préfecture considère que son bilan sera déterminant pour les suites et notamment, l'engagement d'une action plus partenariale avec la ville de Montpellier. Un point de vigilance doit néanmoins être relevé : la localisation d'un site retenu pour l'accompagnement génère une importante hostilité au projet d'un groupe de Gens du voyage. Pour prévenir des risques, des mesures de prévention et un gardiennage du site sont mis en place.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	176
Bénéficiaire d'un accompagnement global	176
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	145
Accès au logement	60
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	70
Accompagnement sanitaire	n.c.
Accompagnement vers l'emploi	57
Accès à l'emploi	48

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	939
Bénéficiaire d'un accompagnement global	330
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	117
Accès au logement	90
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	15
Accompagnement sanitaire	170
Accompagnement vers l'emploi	52
Accès à l'emploi	76



NORD

Le Nord est un territoire recensant plus de 1 000 personnes vivant dans des bidonvilles de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Grâce à un travail mené par la MEL, la création de plusieurs SAS dans différentes villes a été entérinée, et s'inspire de projets engagés récemment (Haubourdin, Lille). Les actions déjà en œuvre menées par l'association la Sauvegarde du Nord et le réseau Roma sont maintenues. Au vu de ces dynamiques, il est donc proposé d'augmenter les crédits en 2018.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	1 131
Bénéficiaire d'un accompagnement global	51
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	251
Accès au logement	100
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	183
Accompagnement sanitaire	354
Accompagnement vers l'emploi	202
Accès à l'emploi	60



4 TERRITOIRES AVEC UN MAINTIEN DES CRÉDITS POUR 2018



HAUTE-GARONNE

Depuis 2012, une action ambitieuse de résorption des bidonvilles a déjà permis la prise en charge de 1.000 personnes. Dans ce département, le maintien de la subvention de 2017 se justifie par la qualité du partenariat engagé avec la ville de Toulouse, l'importance de l'engagement de cette collectivité locale, et la qualité et l'ambition des actions conduites en Haute-Garonne. Cette dotation devra permettre de poursuivre les actions déjà engagées de diagnostics et d'accompagnement social, et de soutenir les services civiques pour les jeunes issus de bidonvilles. Une attention particulière pourrait être apportée au renforcement des actions d'insertion professionnelle.



ISÈRE

La dotation, maintenue en intégralité par rapport à 2017, devra permettre de poursuivre les actions engagées à travers le renouvellement de la MOUS, en partenariat avec les collectivités locales sur le territoire de la métropole grenobloise, tout en recherchant la formalisation d'une stratégie locale d'action globale de résorption des campements.

Dans le département de l'Isère où l'implication de la métropole et de la ville de Grenoble est importante (portage de la MOUS et cofinancements), l'élaboration d'une stratégie partenariale conformément à l'instruction du 25 janvier 2018 pourra permettre de renforcer cette impulsion. De même, le travail à venir entre la métropole et les bailleurs sociaux afin de renforcer l'accès au logement pour les personnes issues des bidonvilles fera l'objet d'une attention particulière.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	1 151
Bénéficiaire d'un accompagnement global	1 151
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	381
Accès au logement	210
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	222
Accompagnement sanitaire	155
Accompagnement vers l'emploi	172
Accès à l'emploi	113

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	558
Bénéficiaire d'un accompagnement global	128
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	72
Accès au logement	27
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	35
Accompagnement sanitaire	72
Accompagnement vers l'emploi	23
Accès à l'emploi	57



RHÔNE

Après le programme ANDATU, la Préfecture du Rhône avait engagé un projet de résorption de trois bidonvilles avec mise en place d'accompagnements sociaux des familles à travers le projet I2E qui arrive à son terme et fait l'objet d'une évaluation. La DDCS va engager une nouvelle impulsion avec la métropole du Grand Lyon, alors que la ville de Villeurbanne propose d'étendre son projet d'accompagnement dans le logement. L'action de médiation sanitaire portée par Médecins du Monde est aussi reconduite en 2018. La proposition de maintien des crédits permettra de soutenir ces actions ainsi que la nouvelle MOUS engagée fin 2018. La relance du dialogue avec les collectivités territoriales, notamment en articulation avec le plan pour le logement d'abord sera un point d'attention.



VAR

En 2017, des actions d'accompagnement des personnes vivant en bidonvilles sur le territoire de Toulon Provence Métropole ont été menées par l'opérateur Romespérance. Ce territoire ne s'inscrit pas dans une stratégie partenariale faute d'engagement des collectivités territoriales. Néanmoins, compte tenu de l'implication de la DDCS, il est proposé un maintien de la dotation, qui devra permettre de continuer l'action sur le territoire de Toulon Provence Métropole et d'intervenir dans l'Est Varois.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	323
Bénéficiaire d'un accompagnement global	169
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	169
Accès au logement	36
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	74
Accompagnement sanitaire	323
Accompagnement vers l'emploi	50
Accès à l'emploi	42

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	323
Bénéficiaire d'un accompagnement global	169
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	169
Accès au logement	36
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	74
Accompagnement sanitaire	323
Accompagnement vers l'emploi	50
Accès à l'emploi	42

7 TERRITOIRES AVEC UNE DIMINUTION DES CRÉDITS OBTENUS EN 2018 PAR RAPPORT À 2017

Plusieurs éléments peuvent expliquer la baisse des crédits en 2018 dans ces territoires :

- l'évolution positive du ou des projet(s) ayant permis la sortie effective de plusieurs personnes, ou l'arrivée à son terme de l'action de résorption ;
- le report des crédits 2017 du fait d'un retard de l'engagement de l'action ;
- la nécessité d'ajustements liés à des arbitrages favorables à d'autres territoires engageant de nouvelles dynamiques conformément à l'instruction du 25 janvier 2018 ;
- la persistance de logiques contraires à l'instruction du 25 janvier 2018.



CÔTE D'OR

Des actions de diagnostic social sur les squats et d'accompagnement des personnes y vivant ont été engagées par deux opérateurs, ADEFO et COALLIA, permettant d'accompagner les personnes dans un village d'insertion opérationnel depuis six ans à Dijon ou dans le diffus depuis les squats. La dotation a été calibrée pour l'achèvement de ces actions. Cet ajustement permet de soutenir les territoires engageant de nouvelles dynamiques conformément à l'instruction du 25 janvier 2018.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	118
Bénéficiaire d'un accompagnement global	118
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	57
Accès au logement	24
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	42
Accompagnement sanitaire	70
Accompagnement vers l'emploi	29
Accès à l'emploi	35



LOIRE-ATLANTIQUE

Dans ce département fortement concerné par la présence de bidonvilles, un partenariat fort entre l'Etat et les communes de l'agglomération a fait l'objet d'une formalisation dans une MOUS métropolitaine ambitieuse. Néanmoins, au cours de l'année 2017, l'engagement de cette nouvelle MOUS métropolitaine a été retardé. Une articulation de la MOUS avec la mise en oeuvre accélérée du plan logement d'abord est parallèlement réfléchi afin de faciliter l'insertion des personnes dans le logement. Au vu des éléments précités, il est proposé de reporter en 2019 le soutien apporté à la deuxième année de mise en oeuvre de la MOUS et, conformément à la demande de la préfecture, de maintenir un financement résiduel afin de consolider son démarrage.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	642
Bénéficiaire d'un accompagnement global	94
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	n.c.
Accès au logement	40
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	11
Accompagnement sanitaire	n.c.
Accompagnement vers l'emploi	n.c.
Accès à l'emploi	47



BAS-RHIN

A Strasbourg, l'action de résorption des bidonvilles arrive à son terme grâce à l'action de MOUS permettant l'accompagnement social des personnes issues des bidonvilles dans des espaces temporaires (Espace 16 en cours de fermeture et espace Joséphine Baker qui remplace l'espace Hoche). Une articulation de la MOUS avec la mise en oeuvre accélérée du plan logement d'abord pourra être engagée afin de fluidifier les sorties des personnes dans ces dispositifs. La dotation a été ajustée en conséquence, ce qui permet de soutenir des territoires engageant de nouvelles dynamiques.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	162
Bénéficiaire d'un accompagnement global	96
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	162
Accès au logement	138
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	52
Accompagnement sanitaire	140
Accompagnement vers l'emploi	44
Accès à l'emploi	72



ALPES-MARITIMES

Le territoire se caractérise par un engagement faible des collectivités territoriales sur la question des bidonvilles et de l'insertion de leurs habitants. Une action ciblée d'accompagnement des personnes, financée exclusivement sur des crédits dédiés, est conduite par l'opérateur API Provence, avec le constat de sorties ralenties vers le logement. Cette action ne concerne qu'une partie des personnes vivant en campements et squats faisant l'objet d'évacuations. Il pourra être recherché une articulation avec la mise en oeuvre accélérée du plan logement d'abord, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis ayant été sélectionnés comme des territoires de mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'Abord. Au vu de ces éléments et dans le cadre des arbitrages contraints par le dimensionnement de l'enveloppe nationale, la dotation a été baissée, ce qui permet de soutenir des territoires engageant de nouvelles dynamiques conformément à l'instruction du 25 janvier 2018.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	61
Bénéficiaire d'un accompagnement global	96
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	100
Accès au logement	0
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	40
Accompagnement sanitaire	96
Accompagnement vers l'emploi	29
Accès à l'emploi	11



ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, la dotation de crédits dédiés attribuée à ce territoire présente la particularité d'être régionale, et non dirigée au niveau départemental. Cela s'explique par la présence d'un directeur de projet régional sur les campements illicites en Île-de-France. La demande de crédits et le suivi des actions sont réalisés par le niveau régional. De même, la ventilation de la dotation régionale de crédits entre les différentes actions conduites en Île-de-France, qu'il s'agisse des actions régionales ou départementales, résulte des arbitrages du niveau régional.

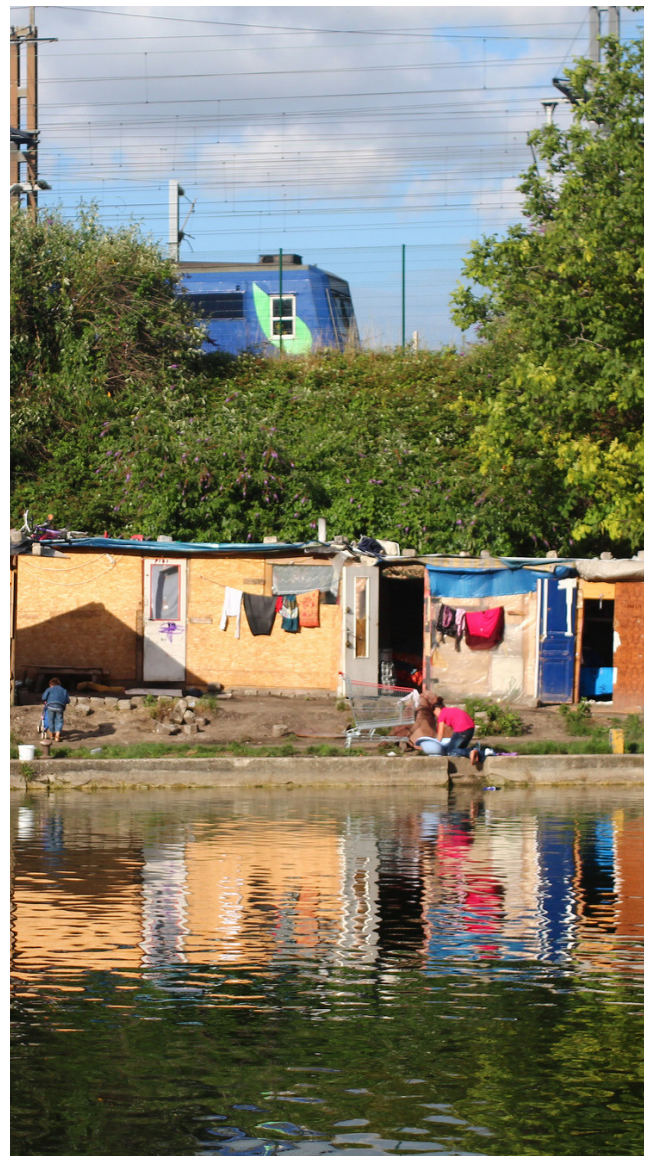
CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	4 921
Bénéficiaire d'un accompagnement global	1 373
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	742
Accès au logement	300
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	268
Accompagnement sanitaire	146
Accompagnement vers l'emploi	521
Accès à l'emploi	188

BILAN RÉGIONAL

La plateforme AIOS (ADOMA) arrive à son terme en 2018 et un appel à candidatures a permis la désignation d'un nouvel opérateur, lequel devrait s'inscrire dans la logique de la nouvelle instruction. Force est de constater que la mobilisation des équipes de la plateforme AIOS a été effectuée dans des délais très rapprochés des évacuations, ne permettant pas la mise en place d'un accompagnement des familles ni d'atteindre des résultats probants en termes d'insertion. Le changement d'opérateur et la mise en œuvre du nouveau projet devra permettre une évolution des pratiques.

Le projet régional « le Mesnil » porté par l'opérateur les Enfants du Canal (accompagnement social de 60 familles sur site stabilisé à Stains et dans le logement diffus) a connu des retards en 2017 et sera pleinement opérationnel au cours de l'année 2018.

Il est essentiel que ces projets régionaux soutiennent les dynamiques infrarégionales (à l'échelle départementale ou intercommunale) de résorption quand celles-ci se manifestent.



BILAN DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les résultats en termes d'insertion sont positifs. En 2018, dix projets de diagnostic et d'accompagnement social sont présentés :

SEINE-ET-MARNE (77)

L'accompagnement à l'hôtel des personnes résidant dans des bidonvilles est opéré par l'association la Rose des Vents. Cette association est aussi intervenue pour accompagner des personnes issues d'un bidonville à Champs-sur-Marne, en lien avec la DDCS et la ville.

YVELINES (78)

SOLIHA a poursuivi la MOUS de Triel-sur-Seine et a vocation à être stabilisé dans le cadre impulsé par la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye.

ESSONNE (91)

L'association le Rocheton a poursuivi l'accompagnement de 7 ménages dans la base vie et la maison départementale des solidarités, à Ris Orangis. Une demande de financement est également formulée pour un projet porté par l'association Intermèdes Robinson.

HAUTS-DE-SEINE (92)

Une demande a été formalisée pour la réalisation de diagnostics sociaux sur deux campements dans les villes de Nanterre et d'Antony. En 2017, deux bidonvilles à Nanterre et Gennevilliers avaient été

évacués avec des propositions d'hébergement peu suivies, via le SIAO92.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

L'accompagnement de 7 familles sur un terrain privé est assuré par le CCAS de Bagnole. Le projet Voltaire, à Saint-Denis, a permis l'accompagnement de 74 ménages, en amont de la mise en place d'une MOUS qui permettra des solutions d'accompagnement diverses (sur site, dans une résidence sociale, dans le logement).

VAL-DE-MARNE (94)

Une MOUS à Ivry-sur-Seine (Alteralia) a permis l'accompagnement de personnes sortantes du bidonville Truillot et permettra en 2018 l'intégration de 20 nouvelles familles, en partenariat avec la ville et le conseil départemental. Un second projet à Ivry-sur-Seine, Villensemble, permet l'accompagnement de 41 personnes.

VAL-D'OISE (95)

Une demande est formulée pour soutenir le projet porté par l'opérateur ACINA et visant à accompagner les personnes évacuées de campements.

La priorité des financements par les crédits dédiés devra être accordée aux projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018.



MOSELLE

Une action d'accompagnement d'une cinquantaine de personnes dans un foyer de travailleurs migrants (FTM) est en œuvre ainsi qu'une action d'accompagnement sur site stabilisé. La demande de crédits porte sur la première action qui se poursuit depuis plusieurs années avec le maintien de plusieurs familles. Au vu de ces éléments, et dans le cadre des arbitrages contraints par le dimensionnement de l'enveloppe nationale, la dotation a été baissée, ce qui permet de soutenir des territoires engageant des nouvelles dynamiques conformément à l'instruction du 25 janvier 2018.



VIENNE

La Vienne regroupe une cinquantaine de personnes selon le dernier recensement, et les données actualisées mettent en exergue l'existence de 7 squats dont 6 occupés par des familles intra-européennes à Poitiers. La subvention proposée pour l'année 2018 permettra de soutenir l'action d'accompagnement social portée par l'opérateur AUDACIA, laquelle ne bénéficie d'aucun cofinancement. Dans le cadre des arbitrages contraints par le dimensionnement de l'enveloppe nationale, la dotation a été baissée, ce qui permet de soutenir des territoires engageant des nouvelles dynamiques conformément à l'instruction du 25 janvier 2018.

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	117
Bénéficiant d'un accompagnement global	117
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	169
Accès au logement	24
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	23
Accompagnement sanitaire	35
Accompagnement vers l'emploi	6
Accès à l'emploi	6

CHIFFRES CLÉS 2017	NOMBRE DE PERSONNES
Dans les dispositifs	72
Bénéficiant d'un accompagnement global	57
Hébergées ou logées dans le cadre du projet	57
Accès au logement	39
Scolarisation dans le cadre des dispositifs	22
Accompagnement sanitaire	n.c.
Accompagnement vers l'emploi	n.c.
Accès à l'emploi	3



ANNEXES

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS ET OPÉRATIONS PAR TERRITOIRE

TERRITOIRE	ACTION	OPÉRATEUR
Alpes-Maritimes	Poursuite des diagnostics et de l'accompagnement global	API Provence
Bouches-du-Rhône	Actions de diagnostics et d'accompagnement social, notamment avec les nouveaux projets sur deux sites de personnes issues des bidonvilles à Marseille. Nouveaux accompagnements à Vitrolles et à Aix-en-Provence	AMPIL / Addap 13 / HAS
Calvados	Nouvelle action d'accompagnement global pour les personnes issues des squats et formalisation d'un plan de résorption des squats à l'initiative des services de l'État, en lien avec la communauté urbaine de Caen la Mer	Opérateur en cours de désignation
Côte d'Or	Poursuite du travail sur le village d'insertion. Stabilisation et résorption progressive de deux squats	Coallia / ADEFO / 2ChosesLune
Gard	Accompagnement social de nouvelles familles et poursuite des activités de diagnostics sociaux	Croix-Rouge française
Haute-Garonne	Résorption de plusieurs sites et mise en place de solutions de sortie des bidonvilles dans le logement accompagné	CATHS (MOUS) / Soliha / France Horizon / UnisCité / Ville de Toulouse
Gironde	Engagement d'actions d'accompagnement dans le cadre de la MOUS métropolitaine permettant la création de trois espaces temporaires d'insertion	COS
Hérault	Poursuite des actions d'accompagnement vers le droit commun. Mobilisation de logements du contingent préfectoral. Création d'un projet de SAS dans la ville de Montpellier pour permettre l'accompagnement de nouvelles familles	Cimade / 2ChosesLune / Area
Indre-et-Loire	Mise en œuvre d'une action de résorption du site « des Iles Noires » sur la commune de la Riche	Opérateur en cours de désignation
Isère	Mise en action de la MOUS métropolitaine, permettant l'accompagnement de personnes issues des bidonvilles	Grenoble-Alpes-Métropole
Loire-Atlantique	Finalisation de la stratégie territoriale décidée fin 2016 entre l'Etat, la Métropole de Nantes et les communes de la Métropole et mise en œuvre de la nouvelle MOUS métropolitaine	Saint-Benoît-Labre
Meurthe-et-Moselle	Accompagnement des femmes vers l'autonomie et des chantiers d'insertion	Opérateur en cours de désignation
Moselle	Poursuite de l'action d'accompagnement sur le site Louis le Débonnaire	Amitiés Tsiganes
Nord	Poursuite des actions d'accompagnement. Développement de plusieurs projets de «sas» vers l'insertion au sein de la Métropole européenne de Lille, notamment à Lille et Haubourdin	La Sauvegarde du Nord / AFEJL-Réseau Roma / Soliha
Bas-Rhin	Poursuite de la MOUS stratégie de résorption des bidonvilles, avec l'accompagnement social des personnes dans des espaces temporaires	Ville de Strasbourg / Croix-Rouge française / Horizon Amitié
Rhône	Poursuite des actions d'accompagnement en cours et de la médiation sanitaire. Evaluation des dispositifs I2E et ANDATU. Nouvelle MOUS type I2E à la fin de l'année 2018	Forum Réfugiés / Habitat et Humanisme / Médecins du Monde
Haute-Savoie	Accompagnement de familles dans le cadre d'une MOUS nouvellement créée sur l'agglomération d'Annemasse	Opérateur en cours de désignation
Var	Poursuite des accompagnements vers le droit commun. Développement d'actions dans l'est du département	Romespérance
Vienne	Poursuite de l'action d'accompagnement des habitants de squats vers l'insertion	Audacia / Coallia / ADAPGV
Ile-de-France	Plateforme AIOS (stratégie régionale), village d'insertion à Stains, Romcivic, projet scolarisation, accompagnement social (77), accompagnement social à Triel-sur-Seine (78), MOUS Voltaire à Saint-Denis (93), accompagnement de familles à Bagnolet (93), projet de stabilisation Ivry (94), Accompagnement familles Résidence Einstein à Ivry (94), accompagnement de familles à l'hôtel (95)	Acina / Les Enfants du Canal / Le rocheton / La Rose des Vents (77) / Soliha 78 / ALJ 93 / Mairie d'Aubervilliers / CCAS de Bagnolet / Convivances (94) / Alteralia (94)

BILAN QUANTITATIF DÉTAILLÉ

DES ACTIONS
SOUTENUES EN 2017

EN 2017, DES ACTIONS DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES ONT ÉTÉ SOUTENUES PAR LES CRÉDITS DITS « DIHAL » DANS 22 DÉPARTEMENTS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE. SIX DE CES DÉPARTEMENTS SONT SITUÉS EN ILE-DE-FRANCE, QUI PERÇOIT UNE ENVELOPPE UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION. ANNUELLEMENT, CHACUN DES 17 TERRITOIRES AINSI SOUTENUS FAIT REMONTER LE BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES. CES BILANS COMPORTENT NOTAMMENT DES ÉLÉMENTS QUANTITATIFS À TRAVERS DES VARIABLES ET INDICATEURS : DE RÉALISATION, DE RÉSULTATS ET DE COÛTS.

LE BILAN QUANTITATIF DES ACTIONS DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES 2017 QUI SUIT S'APPUIE SUR LES TABLEAUX REMONTÉS DES TERRITOIRES. IL CONVIENT DE NOTER QUE LES CHIFFRES DONNÉS DANS CE BILAN SONT À PRENDRE AVEC BEAUCOUP DE PRÉCAUTION. LES TABLEAUX REMONTÉS NE SONT EN EFFET PAS TOUJOURS COMPLETS, ET LES INDICATEURS SONT REMPLIS SELON DES COMPRÉHENSIONS DIFFÉRENTES EN FONCTION DE LA NATURE DES DISPOSITIFS. CES CHIFFRES PERMETTENT TOUTEFOIS DE TIRER DES ORDRES DE GRANDEUR ET DE CONFIRMER DES TENDANCES QUALITATIVES OBSERVÉES.

Bilan des actions

RÉALISATIONS

Les bilans font état de **73 « actions » portées par 46 opérateurs**. Le périmètre de ces actions est variable puisque certains territoires comptabilisent l'ensemble de leur dispositif comme une « action » tandis que d'autres le découpent en volets voire actions plus précises. Dans cette base de 73 actions :

- **La plupart des actions (55) proposent un accompagnement social global** des personnes (c'est-à-dire prenant en compte l'accompagnement vers l'emploi, le logement, la santé, la scolarisation, etc.) bien qu'à des degrés très variables allant par exemple de la possibilité des ménages de solliciter un opérateur pour ouvrir des droits, à un accompagnement du ménage par un travailleur social rendu régulier et obligatoire par une convention.
- **8 actions sont des actions d'accompagnement spécifiques** non globales (par exemple : RomCivic, Melting Potes, des actions de médiation sanitaire ou scolaire) pouvant toutefois s'articuler avec des dispositifs plus globaux.
- **10 actions ne comportent pas d'accompagnement social :**

il peut s'agir de l'évaluation d'un dispositif, d'un projet de coordination franco-roumain ou encore d'actions orientées spécifiquement vers le diagnostic social des personnes vivant en bidonvilles.

La moitié des actions (36 sur 73) comportent un volet

dit de « diagnostic ». Deux approches sont à souligner concernant ce point :

- soit l'action est pensée sous l'angle de l'accompagnement social et le diagnostic est alors le point de départ de l'action (autrement dit, le but est d'accompagner socialement les personnes issues ou vivant en bidonvilles)
- soit l'action est pensée sous l'angle du diagnostic et peut parfois ou partiellement ouvrir à de l'accompagnement social (autrement dit, le but est de diagnostiquer les personnes)

Au total, l'ensemble de ces 73 actions a concerné en 2017 environ 3600 ménages soit environ 11 300 personnes. Ce chiffre peut être compris comme 11 300 personnes connues des opérateurs. Parmi ces 11 300 personnes, on compte environ 5 275 enfants en âge d'être scolarisés. Les bilans font état de 4 680 personnes bénéficiant d'un accompagnement social global. L'écart entre le nombre de personnes concernées par les dispositifs et celles bénéficiant d'un accompagnement social global s'explique par le nombre massif de personnes rentrant dans le cadre de diagnostics sociaux mais non pas d'un accompagnement global (bien que ces diagnostics puissent conduire à des démarches d'accompagnement sur des éléments précis : ouvertures de droits, etc.).

Pour illustrer cet écart, on peut citer par exemple huit actions spécifiquement pensées comme des actions de diagnostics (bien que s'intégrant dans des dispositifs territoriaux comportant également des actions d'accompagnement). Ces 8 actions représentant à elles-seules 6 547 personnes dont environ 1 200 seulement profitent de mesures

DISPOSITIF	OPÉRATEUR	2016	2017
Plateforme AIOS Ile-de-France	Adoma	2663	576
Diagnostics Alpes-Maritimes	Api-Provence	194	96
Diagnostics Bouches-du-Rhône	AMPIL	487	487
Observatoire départemental	AREA	365	120
Axe 2 MOUS	Grenoble-Alpes Métropole	430	n.c.
Plateforme Loire-Atlantique	ASBL	514	n.c.
Observatoire La Sauvegarde du Nord	La Sauvegarde du Nord	1080	-
Diagnostics Val-d'Oise	ACINA	904	-

Ainsi, en se basant sur le dernier recensement de décembre 2017 faisant état d'environ 14 800 personnes vivant en bidonvilles, on peut en conclure que :

- Plus des trois quarts des personnes sont identifiées et connues des opérateurs, au moins via le biais des diagnostics sociaux. Cela atteste un élément de langage de plus en plus entendu lors des visioconférences : « nous connaissons les populations sur notre territoire ».
- Moins d'un tiers des personnes bénéficient d'un accompagnement social global (d'autant que certaines personnes rentrées dans des dispositifs avec hébergement ou logement n'apparaissent plus dans le recensement)

Par ailleurs, selon les chiffres remontés des territoires :

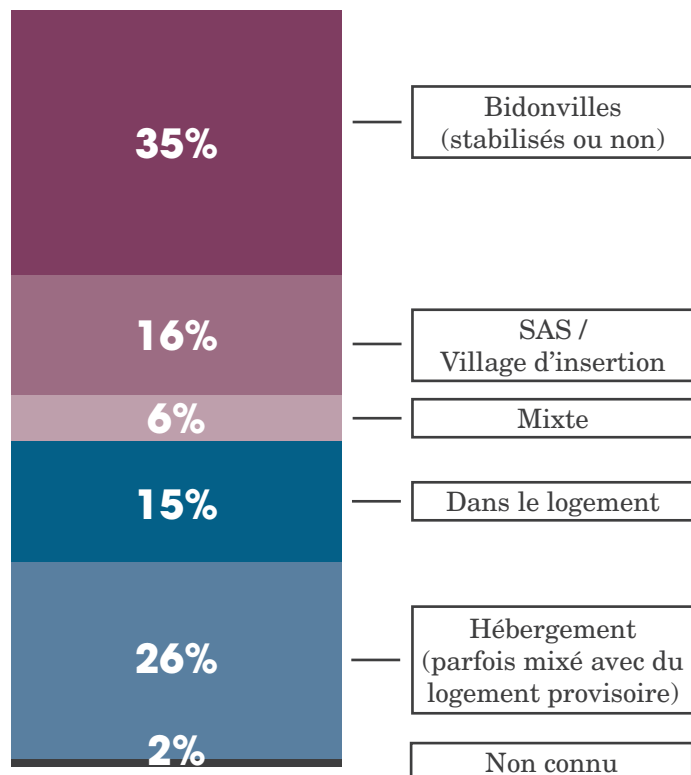
- 4 680 personnes bénéficient d'un accompagnement social global
- 1 750 personnes bénéficient d'un accompagnement sanitaire
- 1 250 personnes bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi
- 2 670 personnes sont hébergées ou logées dans le cadre du dispositif d'accompagnement (cela signifie qu'au moins 2000 personnes comptées comme « accompagnées globalement » le sont sur bidonville signifiant ainsi la variété des conditions d'accompagnement)
- 1 275 enfants sont scolarisés dans le cadre des actions (là encore, le gap avec le dénombrement de 5275 enfants en âge d'être scolarisés vient des actions de type diagnostic)

NOMBRE DE PERSONNES (PENDANT LES PROJETS)	2015	2016	2017	ÉVOLUTION 2016/2017
concernées	6 300	7 750	11 300	+46%
avec accompagnement global			4 680	
avec accompagnement vers l'emploi*	1 300	1 700	1 250	-26%
avec accompagnement sanitaire	1 500	4 400	1 750	-60%
hébergées ou logées dans le cadre de l'action	3 200	3 600	2 670	-26%
scolarisées	1 200	1 800	1 275	-26%

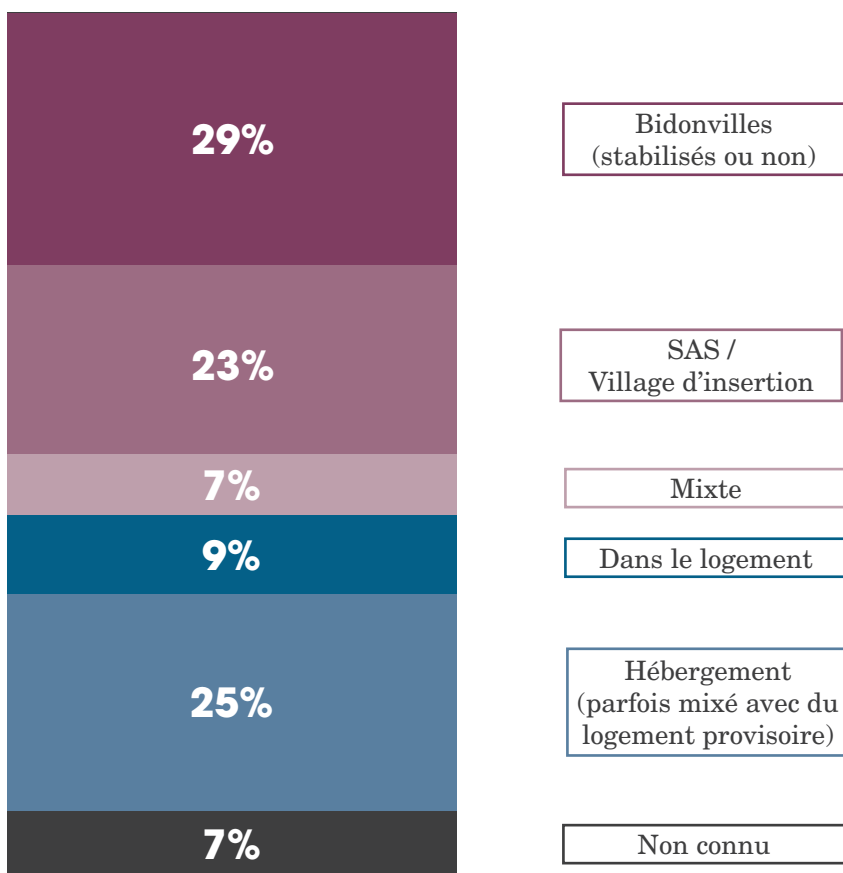
Enfin, en termes de compréhension des actions, on peut s'intéresser au cadre physique dans lequel elles sont menées. Est considérée ici une base de 63 actions (on y a retiré les actions pour lesquelles l'information n'est pas pertinente). On a classifié le cadre de ces actions selon les catégories suivantes : Bidonvilles ; SAS & village d'insertion ; Hébergement (mixé parfois avec du logement provisoire) ; dans le logement ; Mixte.

On note ainsi une répartition équilibrée des actions menées directement dans les bidonvilles (stabilisés ou non), de l'accompagnement dans le cadre de dispositifs type espaces d'insertion (on compte en 2017 treize villages d'insertion et plusieurs projets de ce type sont actuellement en élaboration). Les projets travaillant uniquement et directement dans le logement diffus sont plus rares. Toutefois, comme le montrent les diagrammes ci-dessous, ramenés en nombre de personnes « concernées », il apparaît clairement que les dispositifs peinent à proposer un cadre d'accompagnement plus stable que le bidonville ou squat. Là encore, les actions de type « diagnostics » écrasent les données. En ne considérant que les personnes bénéficiant d'un accompagnement global, la part de personnes accompagnées dans un cadre plus stable (hébergement, logement ou village d'insertion) augmente nettement. Il est intéressant également de noter qu'en nombre de personnes, les dispositifs « dans le logement » pourtant peu nombreux (comme Toulouse), concernent presque autant de personnes que les dispositifs de villages d'insertion ce qui pourrait s'expliquer d'une part par le nombre de places souvent limité d'un village d'insertion et d'autre part par une meilleure fluidité des dispositifs dans le logement.

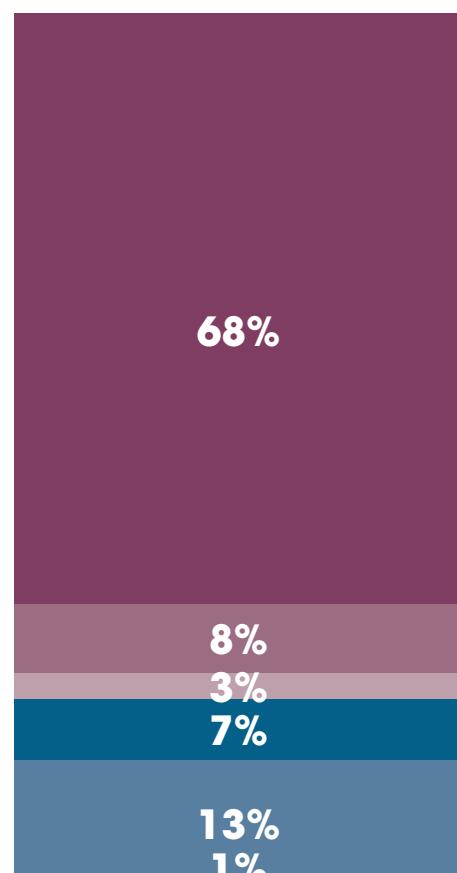
CADRE SPATIAL DES ACTIONS EN NOMBRE DE PERSONNES AVEC ACCOMPAGNEMENT GLOBAL :



CADRE SPATIAL DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN NOMBRE DE DISPOSITIFS :



CADRE SPATIAL DES ACTIONS EN NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES:



RÉSULTATS

En termes de résultats, les territoires ont remonté les données suivantes :

- 439 ménages ont accédé à un logement, soit environ 1 320 personnes
- 885 personnes ont accédé à un emploi

Ce dernier chiffre est particulièrement encourageant ramené au nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement vers l'emploi.

L'évolution de ces chiffres par rapport aux années précédentes est la suivante :

NOMBRE DE PERSONNES...	2015	2016	2017	ÉVOLUTION
ayant accédé à un logement	1 300	1 150	1 320	+15%
ayant accédé à un emploi	500	700	885	+26%

Les durées moyennes d'accompagnement communiquées varient entre 4 mois et 3,5 ans. En reprenant la classification précédente (cadre spatial de l'accompagnement), on peut obtenir les moyennes suivantes par catégorie :

CADRE SPATIAL DE L'ACCOMPAGNEMENT	DURÉE MOYENNE DE L'ACCOMPAGNEMENT	COMMENTAIRES
SAS / Village d'insertion	2 ans et 2 mois	9 renseignés sur 13
Hébergement (mixé avec du logement provisoire)	2 ans et 3 mois	6 renseignés
Dans le logement	8 mois	/!\ seulement 2 informations
Bidonvilles	Non pertinent	Uniquement 2 renseignés sur 21

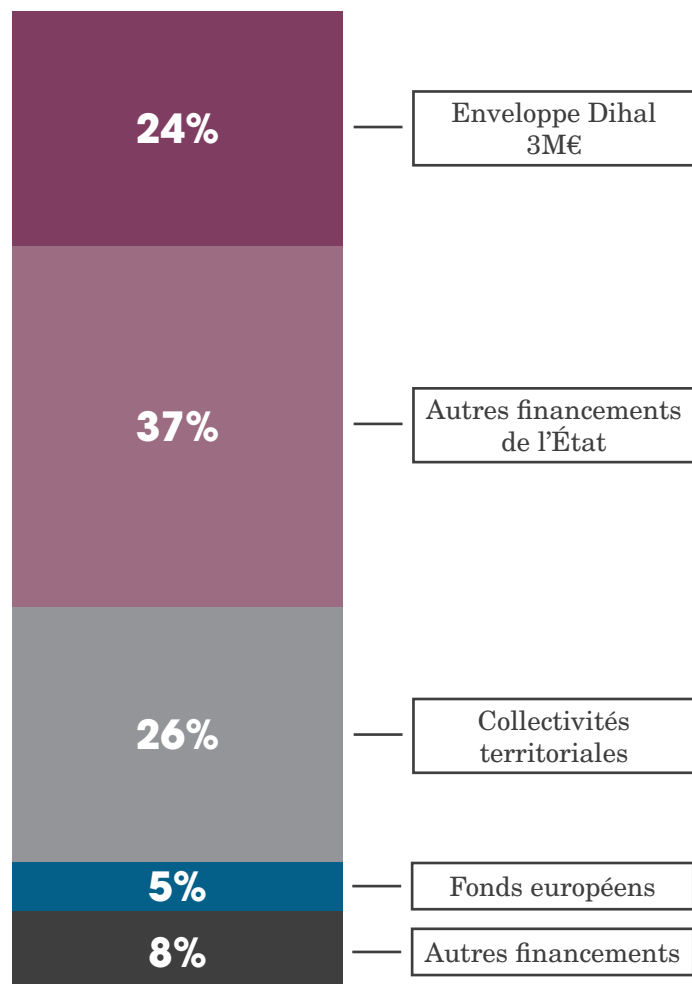
Les échantillons sont trop faibles pour tirer des conclusions affirmatives de ces chiffres mais cela permet tout de même de souligner l'intérêt potentiel des solutions travaillant directement dans le logement diffus. Par ailleurs, le fait que la donnée ne soit quasiment jamais remplie pour les accompagnements sur bidonville peut souligner que l'accompagnement est très irrégulier et que les opérateurs ne peuvent dire combien de temps ils ont accompagné un ménage.

ÉLÉMENTS DE COÛTS

Les éléments suivants, portant sur le coût des actions, s'appuient sur les budgets exécutés en 2017 communiqués par les territoires. Là encore, les chiffres donnés sont à prendre avec beaucoup de précaution : certains territoires comptabilisent uniquement le coût spécifique des dispositifs mis en place tandis que d'autres valorisent aussi des budgets de droit commun mobilisés hors dispositif pour les publics visés par les actions (hébergement par exemple).

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	NOMBRE DE PERSONNES AVEC ACCOMPAGNEMENT GLOBAL	COÛTS ET FINANCEMENTS							TAUX DE PRISE EN CHARGE DIHAL	COÛT PAR PERSONNE CONCERNÉE	COÛT PAR PERSONNE ACCOMPAGNEMENT GLOBAL
			Coût total	Enveloppe Dihal (3M€)	Autres financements de l'État	Collectivités territoriales	Fonds européens	Autres financements				
0 Ile-de-France	10 030	4 452	12 352 338€	2 836 087€	4 457 902€	3 090 901€	650 536€	1 009 227€	39%	728€	2262€	
31 Haute-Garonne	3 767	1 213	2 743 263€	1 080 520€	585 422€	230 572€	356 014€	279 715€	28%	777€	777€	
13 Bouches-du-Rhône	1 151	1 151	894 475€	250 000€	172 475€	472 000€			16%	2 359€	2 505€	
44 Loire-Atlantique	649	611	1 530 695€	250 000€	1 043 943€	15 000€		125 087€	21%	1 757€	12 000€	
59 Nord	642	94	1 128 000€	240 000€	214 833€	673 167€			51%	333€	7 374€	
69 Rhône	1 131	51	376 059€	190 000€	103 959€			82 100€	20%	2 669€	5 102€	
67 Bas-Rhin	323	169	862 178€	169 167€			240 686€	452 325€	8%	10 329€	17 431€	
38 Isère	162	96	1 673 367€	130 000€	10 167€	1 533 200€			35%	644€	2 806€	
34 Hérault	558	128	359 118€	127 320€		166 962€		11 000€	12%	1 168€	3 111€	
83 Var	879	330	1 026 753€	125 580€	846 173€			55 000€	100%	417	676	
33 Gironde	120	74	50 000€	50 000€					13%	2 159€	2 159€	
84 Vaucluse	176	176	380 000€	50 000€	326 000€			4 000€	100%			
06 Alpes-Maritimes	n.c.	n.c.	40 000€	40 000€					8%	2713€	5 483€	
21 Côte d'Or	194	96	526 400€	40 000€	486 400€				9%	6 199€	6 199€	
57 Moselle	73	73	452 500€	38 500€	414 000€				9%	2 287€	2 287€	
86 Vienne	117	117	267 530€	25 000€	242 530€				63%	444€	561€	
30 Gard	72	57	32 000€	20 000€	12 000€				100%	625€	625€	
30 Gard	16	16	10 000€	10 000€								

Le graphe ci-contre montre la répartition de la provenance des financements par rapport à la masse monétaire totale des projets renseignés (**12,35 millions d'euros**). L'enveloppe Dihal représente en 2017 **24%** du coût global des projets. C'est monétairement moins que les financements apportés par les collectivités territoriales (26%). Toutefois, ceux-ci sont géographiquement très restreints car ils existent seulement pour 6 territoires. Il s'agit principalement des territoires de Nantes, Toulouse, Strasbourg et Grenoble où la ville et/ou la métropole engagent des sommes importantes. A cela s'ajoutent quelques financements par les conseils départementaux. La principale source de financement des projets provient des crédits Etat autres que l'enveloppe Dihal. Cela correspond essentiellement au BOP 177 souvent mobilisé pour de l'hébergement. La catégorie « Autres financements » regroupe des fonds privés (fondations ou fonds propres d'associations) et des fonds provenant d'établissements publics (ARS, CAF, etc.).



En considérant les actions et les crédits Dihal qui y sont attribués : **en moyenne, la Dihal subventionne une action à hauteur de 35%**. En médiane, la moitié des projets sont subventionnés par la Dihal en-dessous de 20% et l'autre moitié au-dessus.

On peut également observer des coûts moyens par typologie d'action en distinguant notamment les actions portant uniquement sur du diagnostic (on reprend les 8 précédemment citées), les SAS et espaces d'insertion (11 pour lesquels les coûts sont clairement communiqués) et une catégorie plus large avec certain nombre d'actions d'accompagnement sur site, en hébergement ou dans le logement (18 entrées). Le graphique suivant indique les coûts moyens ainsi obtenus en le pondérant soit par le nombre de personnes « concernées » par le dispositif ou par le nombre de personnes « bénéficiant d'un accompagnement global ».

BUDGET MOYEN ALLOUÉ PAR TYPOLOGIE D'ACTION (EN EUROS)



ANNEXE 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Cohésion des territoires

E00

Instruction du Gouvernement
visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des
bidonvilles

NOR : TERL1736127J

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur,
La garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,
Le ministre de la Cohésion des territoires,
La ministre des Solidarités et de la Santé,
La ministre du Travail,
Le ministre de l'Éducation nationale,
La secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les
femmes et les hommes,

à

Pour attribution :

Préfets de région
Préfets de département

Pour information :

Agences régionales de santé
Recteurs et Rectrices d'Académie

Résumé : la France compte près de 570 bidonvilles où vivent 16 000 personnes, pour une grande partie d'entre elles ressortissantes roumaines et bulgares. Ce nombre reste relativement stable depuis plusieurs années, et ce malgré les évacuations qui trop souvent se traduisent par des réimplantations de campements.

Cette instruction du Gouvernement définit un cadre d'action renouvelé afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de résorption des campements illicites et bidonvilles, une politique à la fois humaine et exigeante quant au respect du droit et de la loi mais aussi une politique efficace, avec un objectif de réduction durable du nombre de bidonvilles dans les 5 ans à venir.

Afin d'atteindre cet objectif, cette instruction du Gouvernement préconise le développement d'actions qui ont fait la preuve de leur efficacité dans certains territoires et se caractérisent par :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale poursuivant un objectif clairement exprimé de résorption des bidonvilles ;
- un partenariat impliquant tous les acteurs concernés à l'échelle d'un territoire pertinent et engageant de manière indispensable les collectivités territoriales ;
- une gestion globale, s'inscrivant dans le temps, depuis l'installation du campement jusqu'à sa disparition, et alliant à la fois programmes d'insertion en France, respect des lois de la République et coopération transnationale avec les pays d'origine des populations.

Le suivi de la mise en œuvre de cette instruction du Gouvernement est confiée au DIHAL qui mettra en place une commission chargée de rendre compte des progrès enregistrés en matière de développement des stratégies territoriales et de réduction du nombre de bidonvilles et de personnes y vivant.

<p>Catégorie : directive adressée par les ministres aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles</p>	<p>Domaines : Transport, équipement, logement, tourisme, mer ; Education, enseignement supérieur, recherche ; Immigration Intérieur ; Justice Santé, solidarité ; Travail, emploi, formation professionnelle ; Collectivités territoriales</p>
<p>Type : Instruction du gouvernement <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>et /ou Instruction aux services déconcentrés <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Mots clés liste fermée : Action Sociale, Santé, Sécurité Sociale ; Collectivités Territoriales, Aménagement, Développement territoire, Droit Local ; Enseignement, Education, Sciences Techniques Justice, Libertés Publiques, Droits Fondamentaux ; Logement Construction Urbanisme ; Sécurité ; Travail</p>	<p>Mots clés libres : Bidonvilles Campements illicites</p>
<p>Texte de référence : Circulaire interministérielle NOR INTK1233053C du 26/08/2012 relative à l'anticipation et</p>	

à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites
Circulaire(s) abrogée(s) :
Date de mise en application : immédiate
Pièce(s) annexe(s) :
N° d'homologation Cerfa :

Depuis une vingtaine d'années sont réapparus en France, principalement dans les grandes agglomérations, des bidonvilles implantés illégalement sur des terrains ou dans des squats, et habités en majorité par des migrants intra-européens pauvres, dans des conditions indignes présentant des risques pour leur santé et leur sécurité, et pouvant créer des tensions avec le voisinage et des troubles à l'ordre public.

Malgré des évacuations répétées au cours de ces dernières années, le nombre de personnes occupant ces bidonvilles n'a pas sensiblement baissé. D'après les recensements effectués par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées (DIHAL) depuis 2012, ce nombre reste compris entre 15 000 et 19 000 personnes.

Dans le même temps, des actions conduites dans certains territoires ont permis de réduire significativement le nombre de ces bidonvilles à l'échelle de ces territoires, voire de les résorber complètement.

Alors que nombre de ces situations d'occupation illicite et d'habitat très précaire perdurent ou se déplacent au sein d'un même territoire, donnant parfois le sentiment d'un enlèvement, **il est nécessaire aujourd'hui de donner une nouvelle impulsion à l'action de l'État dans ce domaine, en fixant pour les 5 années à venir un objectif de résorption durable de ces bidonvilles.**

Résorber, cela signifie agir sur tous les bidonvilles, en les encadrant et en travaillant le plus tôt possible à l'accompagnement des personnes vers la sortie, dans le but d'une résorption complète des campements. Il s'agit de dépasser l'approche centrée sur les évacuations et d'inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations, et alliant à la fois programmes d'insertion en France, respect des lois de la République et du droit au séjour, actions de réinstallation dans le pays d'origine et coopération transnationale.

L'objectif d'une réduction durable au niveau national du nombre de ces bidonvilles et du nombre de personnes y vivant pourra être atteint en développant et multipliant les stratégies locales globales, partenariales et pluriannuelles, qui ont permis, dans certains territoires, de résorber les campements.

Il s'agira pour ce faire de :

- mettre en place, dans chaque département concerné ou à l'échelle régionale pour l'Ile-de-France, des stratégies territoriales pour le traitement des campements illicites et des bidonvilles en vue de leur résorption ;
- apporter des réponses différenciées en fonction des caractéristiques des campements et des personnes ;
- lutter contre la grande précarité et assurer le respect des lois de la République ;
- mobiliser les financements de l'État et les cofinancements.

Cette instruction du Gouvernement prolonge la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites dont elle reprend le périmètre.

1. Mettre en place une stratégie territoriale pour le traitement des campements illicites et des bidonvilles en vue de leur résorption

Dans certaines agglomérations ou certains départements, le nombre de campements et bidonvilles a pu être considérablement réduit, sans que cela se traduise par des réimplantations, grâce à la mise en œuvre d'actions concertées sur la durée, et visant clairement cet objectif de résorption.

A l'image de ces expériences, vous chercherez à mettre en place les moyens pour définir et mettre en œuvre **une stratégie territoriale fixant les objectifs, les priorités et les actions, sur le moyen et le long terme.**

Vous chercherez à élaborer cette stratégie **dans un esprit partenarial**, impliquant **l'ensemble des services de l'État concernés** par les différents aspects de la question (cohésion sociale, logement, éducation, santé, emploi, ordre public...), **les collectivités locales**, au premier rang **desquelles les communes ou leurs regroupements (en particulier les métropoles)**, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation de dispositifs du droit commun, mais aussi **les départements**, chefs de file de l'action sociale et compétents notamment sur les questions de protection de l'enfance, et **les régions**, compétentes notamment sur les questions de formation professionnelle et de mobilisation des fonds structurels européens (FEDER et FSE en partie). Tous les autres acteurs tels que **les associations, opérateurs, bailleurs sociaux, et les occupants eux-mêmes**, seront aussi invités à contribuer à cette élaboration.

Vous définirez **un territoire** sur lequel portera la stratégie, le niveau intercommunal, en particulier métropolitain, étant très souvent pertinent, et vous appuierez sur **un état des lieux de la situation des campements et bidonvilles** (qui devra être réalisé, s'il ne l'a pas déjà été). Cet état des lieux devra s'articuler avec les diagnostics territoriaux partagés à 360°. Il servira ensuite à élaborer un plan d'action en lien avec, le cas échéant, les outils de gouvernance et de programmation existants dans les territoires, en particulier les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), les projets régionaux de santé (PRS) et notamment leurs programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), les plans d'action élaborés par les recteurs avec l'appui des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav), les programmes départementaux d'insertion (PDI), et les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) .

La stratégie devra couvrir **un large spectre de questions**, en particulier l'accès aux droits, l'accès à l'hébergement et au logement, aux soins, à l'école, à l'emploi, à la formation professionnelle et linguistique, la protection de l'enfance, les droits des femmes, la lutte contre la délinquance et contre la traite des êtres humains, la lutte contre l'habitat indigne, le ramassage des déchets et le respect de l'environnement, le respect de l'ordre public et de la régularité du séjour.

Une fois qu'elle sera définie, la stratégie territoriale pourra faire l'objet d'une convention de partenariat formalisant notamment **l'adhésion des collectivités locales concernées, leur engagement et leur contribution.**

Le suivi de sa mise en œuvre s'appuiera sur des indicateurs de suivi et sera assuré dans le cadre d'un **comité de pilotage local**.

Vous lancerez les travaux visant l'élaboration de cette stratégie dans la perspective de sa finalisation dans le courant du premier semestre 2018.

2. Apporter des réponses différenciées en fonction des caractéristiques des campements et des personnes

La nature et l'organisation des campements, d'une part, la situation et le statut des occupants, d'autre part, peuvent différer, ce qui doit conduire à apporter des réponses différenciées pour qu'elles soient efficaces.

a) Des réponses différenciées en fonction des caractéristiques des campements

Le niveau de dangerosité pour les occupants, les troubles à l'ordre public qui peuvent se poser, la nature juridique et l'usage du terrain, l'organisation interne du campement, sa taille, son environnement, sont quelques-uns des éléments pouvant varier d'un campement à l'autre. Les réponses qui seront apportées devront en tenir compte.

Quelles que soient les caractéristiques du campement, il est essentiel que **le plus tôt possible, si possible dès l'implantation et indépendamment de l'existence ou non de procédures juridiques engagées en vue de son évacuation**, une action de repérage et diagnostic soit conduite avec l'affirmation de la présence de la puissance publique. Cette action doit permettre d'établir **un plan d'action et un calendrier prévisionnel en vue de la résorption complète du campement**.

Cette intervention sur le site peut passer, en accord et avec le concours de la collectivité territoriale compétente et en veillant strictement à ce que le campement ne s'agrandisse ni ne se pérennise, par la sécurisation des conditions de vie (mesures d'hygiène et de sécurité, accès à l'eau, ramassage des ordures ménagères et de déchets), l'encadrement de l'organisation du campement (contrôle du site, engagement contractuel des occupants, action de médiation pour l'accès aux droits, relations avec le voisinage).

Ces dispositions ne doivent pas faire obstacle à la mise en œuvre d'évacuations décidées sur la base de décisions de justice liées à l'illégalité de l'occupation ou de décisions administratives concernant des campements dangereux. Ces évacuations devront respecter **la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites** et l'instruction du 8 juin 2016 relative à l'information sur les opérations de démantèlements de campements illicites. Afin d'assurer la continuité de l'action publique, il est important de chercher à mettre en place un suivi des personnes après ces évacuations.

b) Des réponses différenciées en fonction des caractéristiques des personnes

Les réponses proposées devront en outre tenir compte de la situation et des caractéristiques des occupants des campements, en particulier de **leur statut** (citoyens français, ressortissants d'un pays de l'Union européenne – et dans ce cas soumis aux conditions de régularité du séjour résultant de la directive 2004/38/CE –, ressortissants d'un pays tiers – avec le cas échéant

l'application de mesures relatives à l'accueil et à l'asile pour les ressortissants de pays extra-européens), de **leur situation personnelle, de leur état de santé, de leur parcours, de leurs compétences et de leurs aspirations.**

Une attention toute particulière sera portée à la situation des enfants, au respect de leurs droits et de l'obligation scolaire à laquelle ils sont soumis dès 6 ans, quelle que soit leur nationalité, ainsi qu'à celles des femmes. La scolarisation des enfants en maternelle, sur demande des parents, doit être facilitée.

Le diagnostic social et global initial doit servir à repérer les différentes situations et caractéristiques des occupants en vue de définir la nature des réponses et le niveau d'accompagnement à apporter, qu'il s'agisse d'actions d'insertion en France ou dans le pays d'origine, ou d'autres solutions à envisager, notamment pour les personnes qui ne souhaitent pas intégrer un parcours d'insertion et pour lesquelles il est demandé d'exercer une vigilance particulière quant au droit au maintien sur le territoire national et à l'application de la directive 2004/38/CE.

3. Lutter contre la grande précarité et assurer le respect des lois de la République

L'expérience a montré que sur cette question complexe, l'approche pertinente et efficace dans la durée est celle de la lutte contre la grande précarité (ce qui exclut notamment une approche ciblée sur l'origine et la culture réelles ou supposées des personnes), impliquant la mobilisation de dispositifs d'accompagnement vers l'insertion de droit commun, et toujours dans le respect des lois de la République.

Les réponses proposées devront être adaptées à la situation des personnes, mais devront aussi relever prioritairement **du droit commun et s'inscrire à ce titre dans le cadre des dispositifs existants** (PDALHPD, projets régionaux de santé, PLIE...). Un des enjeux est de **mettre en place des actions permettant l'accès de ces populations aux dispositifs d'accompagnement social et d'insertion**, qu'elles méconnaissent souvent et parfois craignent.

Pour ce faire, conformément à l'instruction DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation de personnes sans domicile stable, vous vous assurerez, dans le cadre des schémas départementaux de la domiciliation, de la couverture des besoins des personnes vivant en campements sur l'ensemble du territoire et du bon fonctionnement du service en matière de domiciliation.

En matière d'**hébergement et de logement**, en articulation avec les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), vous mobiliserez les dispositifs existants, y compris en mettant en place, en lien avec les bailleurs sociaux, des formules d'accompagnement dans le logement dans le diffus (à travers notamment l'intermédiation locative ou des baux glissants) en vue d'un accès au logement autonome le plus rapide possible. Vous pourrez également recourir à des formules d'habitat temporaire (bases de vie, villages de transition...) pour un accompagnement transitoire vers le droit commun. Les différentes expérimentations mises en œuvre ces dernières années ont été recensées par la DIHAL et peuvent être mises à votre disposition.

Que ce soit dans le cadre de programmes intégrés ou dans celui d'intervention sur les campements quand la situation s'y prête, des actions d'accompagnement et de médiation pourront être réalisées pour favoriser l'accès au droit commun et aux dispositifs suivants :

- en matière de **santé** : les permanences d'accès aux soins de santé hospitalières ou ambulatoires (PASS) pour les personnes sans droit ouvert à la sécurité sociale ; les médecins généralistes et spécialistes en ville et hôpital pour les personnes couvertes par l'aide médicale d'Etat (AME) ou la protection universelle maladie (PUMa) ; la protection maternelle et infantile (PMI) pour les enfants et les femmes enceintes. Pour ces actions, vous bénéficierez du concours des agences régionales de santé (ARS) ;
- en matière d'**emploi** et de **formation** qui sont des facteurs clefs pour l'insertion : les entreprises et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles devront être mobilisés ; les opérateurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi) pourront vous apporter leur concours notamment pour élaborer un diagnostic partagé et pour mobiliser les dispositifs d'accès à l'emploi, en particulier les préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) prescrites par Pôle emploi, l'insertion par l'activité économique (IAE), les contrats aidés, les clauses d'insertion dans les marchés publics ; les jeunes pourront être orientés également vers le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dont la Garantie jeunes, les contrats en alternance, les dispositifs de deuxième chance (E2C, EPIDE, ...) ou le service civique. Une priorité devra être donnée à l'apprentissage du français (niveau alphabétisation et français langue étrangère) et aux savoirs de base (socle de connaissances et compétences professionnelles) en lien avec les collectivités compétentes ;
- en matière de **scolarisation** des enfants et des jeunes mineurs qui est un enjeu essentiel en particulier pour l'insertion des générations futures : vous veillerez en lien avec l'autorité académique au respect de l'obligation scolaire dans le cadre de la réglementation en vigueur, au respect de l'obligation d'assiduité scolaire et, le cas échéant, à assurer l'accès aux dispositifs prévus pour les élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) ; vous travaillerez notamment, en amont de toute décision d'hébergement ou de relogement, avec les autorités académiques et communales concernées afin d'anticiper les besoins et de vous assurer que les conditions de mise en œuvre de l'obligation et de l'assiduité des enfants et des jeunes concernés ; pour développer l'assiduité scolaire effective et la sensibilisation des parents à l'enjeu de l'école, vous pourrez mettre en place des actions d'accompagnement scolaire, à l'image de plusieurs initiatives intéressantes dans ce domaine développées par le secteur associatif ;
- en matière d'accès à l'**hébergement** : le lien devra être établi avec les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) (recensement des demandes de prise en charge et renouvellement, vérification de l'existence de l'évaluation sociale des personnes, orientation des personnes).
- en matière d'**accompagnement social** : en lien avec les collectivités locales compétentes, vous pourrez mobiliser les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) du territoire, les services d'accompagnement social du département issu de la polyvalence de secteur et les structures publiques et associatives prenant en charge une fonction de premier accueil social.

L'accès au droit commun implique également de faire appel, en tant que de besoin, aux dispositifs de **protection de l'enfance** et à ceux de **lutte contre les diverses formes d'exploitation de la misère et de traite des êtres humains, de prise en charge des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles** aussi bien qu'à appliquer des règles relatives à l'**ordre public** et à la **lutte contre la délinquance**. L'application du droit commun nécessite enfin d'apporter une vigilance particulière à **la stigmatisation et à la discrimination dont les habitants des campements et bidonvilles peuvent faire l'objet**.

4. Mobiliser les financements de l'Etat et rechercher les cofinancements

Pour mettre en œuvre les actions prévues dans la stratégie territoriale, vous pourrez solliciter les **crédits de l'enveloppe nationale programmée par la Dihal** pour soutenir les actions de résorption des bidonvilles (3 millions d'euros issus des programmes 135 et 177). Ces crédits ont en particulier vocation à jouer un rôle de catalyseur dans la mise en place d'une stratégie territoriale et à produire un effet levier pour la mobilisation des cofinancements et l'activation des crédits de droit commun.

Vous pourrez recourir aux crédits d'État consacrés à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes vulnérables, aux crédits consacrés au développement et à l'amélioration de l'offre de logement, aux crédits de la politique de la ville lorsque les campements sont situés en quartier prioritaire de la ville, aux outils de la politique de l'emploi, aux crédits de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la résorption de l'habitat insalubre, aux crédits de santé, notamment ceux gérés par les ARS, aux crédits gérés par le ministère de l'Éducation nationale, ou encore aux crédits du service civique pour soutenir des actions afférentes.

Il sera essentiel de **rechercher les cofinancements**, en particulier la **participation des collectivités locales** qui est indispensable pour la conduite des actions.

Vous veillerez enfin activement, en lien avec les Conseils régionaux, les Conseils départementaux et les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), à ce que les **fonds structurels** (FEDER, FSE) qui, aux termes de l'accord de partenariat français conclu avec la Commission européenne pour la programmation 2014-2020, peuvent être mobilisés pour le financement des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la stratégie territoriale de résorption des bidonvilles, le soient effectivement.

Le Dihal qui assure une mission d'animation interministérielle et de suivi national de la situation des bidonvilles et de leur résorption, reste à votre disposition pour vous apporter un appui méthodologique et valoriser vos actions.

Vous désignerez un membre du corps préfectoral (ou d'une direction départementale interministérielle) chargé du suivi de la stratégie territoriale de résorption des bidonvilles, qui sera le référent de la DIHAL (en particulier pour le recensement du nombre de bidonvilles) et participera aux travaux de la commission de suivi mise en place par la DIHAL.

La présente instruction du Gouvernement sera publiée au bulletin officiel du ministère de la cohésion des territoires ainsi que sur le site circulaires.gouv.fr.

Fait le 25 Janvier 2018

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur

Signé

Gérard COLLOMB

La garde des Sceaux, ministre de la Justice

Signé

Nicole BELLOUBET

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Signé

Jean-Yves LE DRIAN

Le ministre de la Cohésion des territoires

Signé

Jacques MEZARD

La ministre des Solidarités et de la Santé

Signé

Agnès BUZYN

La ministre du Travail

Signé

Muriel PENICAUD

Le ministre de l'Éducation nationale

Signé

Jean-Michel BLANQUER

La secrétaire d'État auprès du Premier ministre,
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Signé

Marlène SCHIAPPA

REMERCIEMENTS

La Dihal tient à remercier pour leur contribution à cette synthèse : Les correspondants départementaux de la Dihal désignés par les préfets pour coordonner dans leur territoire les actions relatives aux campements illicites et bidonvilles ; les directions départementales de la cohésion sociale, les directions départementales des territoires, et les directions régionales qui pilotent et financent ces actions et en suivent la mise en oeuvre ; les élus et agents des collectivités territoriales impliquées ; les opérateurs, associations, bénévoles qui participent à la mise en oeuvre de ces actions sur le terrain.

La Dihal tient également à remercier la DGCS et la DHUP pour leur participation à l'enveloppe nationale et au suivi des actions, ainsi que le lien qu'elles entretiennent avec leurs services déconcentrés de l'État.

La Dihal tient enfin à adresser un remerciement particulier à Rositsa Kratunkova et Rym Khedjari étudiantes à l'École d'Affaires Publiques de SciencesPo Paris ainsi qu'à Éliette de Lamartinie, élève-ingénieure de l'École des Ponts.

Les photos d'illustration de cette brochure sont issues d'un travail photographique réalisé par Armandine Penna, journaliste et photographe à Nantes : www.armandinepenna.com

L'ÉQUIPE DU PÔLE «RÉSORPTION DES BIDONVILLES»

Le pôle «résorption des bidonvilles» est intégré à la Dihal, placée sous l'autorité de :

SYLVAIN MATHIEU

Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

>> pointcontact.campements@developpement-durable.gouv.fr

MANUEL DEMOUGEOT - Directeur

manuel.demougeot@developpement-durable.gouv.fr

BÉATRICE DUPOUX - Conseillère «Éducation & Droits de l'enfant»

beatrice.dupoux@developpement-durable.gouv.fr

SOPHIE JACQUEMONT - Cheffe de projet

sophie.jacquemont@developpement-durable.gouv.fr

ALEXANDRE VISCONTINI - Conseiller «Travail & Emploi»

alexandre.viscontini@developpement-durable.gouv.fr

CONTACT

adresse

Arche Sud - 92 055 La Défense cedex

tél.

01 40 81 33 60

e-mail

contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr

web

dihal.gouv.fr

facebook

facebook.com/dihal.delegation.interministerielle

twitter

[@dihal_hl](https://twitter.com/dihal_hl)

dihal